

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 9 septembre 2019 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Josef Mathis,  
Monsieur Léo-Paul Côté,  
Monsieur Martin Blanchette.

Monsieur Raymond Dumont,  
Madame Céleste Simard,

Madame Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Belisle fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

#### 2019-09-118 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10.02 Subvention voirie locale

11.1 Rencontre service incendie

11.2 Rencontre Sergent Tremblay de la SQ

13.2 Tapis de caoutchouc bâtiment des loisirs

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés.

ADOPTÉE

#### 2019-09-119 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

#### 2019-09-120 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

Sur proposition de Monsieur Josef Mathis, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2019 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

#### 2019-09-121 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Sur proposition de Madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes énumérés sur la liste Co.08.2019 pour valoir comme ci au long reproduite et formant un total de 93 376.86 \$ soient approuvés et payés.

ADOPTÉE

#### RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Mois : Septembre                      Permis numéros : 14-19 et 15-19

#### 2019-09-122 ADOPTION DU RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Sur proposition de Monsieur Josef Mathis, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport des permis de construction tel que présenté.

ADOPTÉE

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALES:

#### 2019-09-123 RÈGLEMENT # RM 2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #2019-3

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour et ses 12 municipalités ont collaboré à la rédaction d'un règlement à l'égard des nuisances, de la circulation et du stationnement, de la sollicitation et du colportage, de la sécurité, de la paix et de l'ordre dans les endroits publics, des animaux et des systèmes d'alarme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est issu d'un exercice de concertation avec l'ensemble des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé par cet exercice de concertation était l'adoption d'un

règlement général harmonisé identique pour l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement général harmonisé de façon à y définir un numéro unique pour les douze règlements adoptés par chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Madame Céleste Simard lors de la séance du 5 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE copie du règlement a été envoyée le 1<sup>er</sup> août 2019;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE Madame Céleste Simard, IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le règlement # RM 2019 modifiant le règlement général harmonisé # 2019-3 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :  
ADOPTÉE

#### **Article 1**

#### **Modification de l'article 2**

Le numéro du règlement général harmonisé identifié à l'article 2 est modifié et remplacé par le numéro « RM 2019 ».

#### **Article 2**

#### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.

#### ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT

**AVIS DE MOTION** est donné Monsieur Léo-Paul Côté qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, il sera présenté un règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

#### 2019-09-122 POMPE #1 DOIT ÊTRE REMPLACÉE

Sur proposition de Monsieur Josef Mathis, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'une pompe pour remplacer la pompe #1.

ADOPTÉ

#### TÂCHES DES ÉLUS ET AUTRES

##### MRC ET AUTRES

Pas eu de séance de conseil en août pour la MRC.

RÉGIE DES DÉCHETS : Rien à signaler.

#### VOIRIE:

##### 2019-09-125 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 140 171 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Madame Céleste Simard, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

2019-09-126 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – REDDITION DE COMPTES 2019  
ATTENDU QUE la municipalité de Lemieux a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Raymond Dumont, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lemieux approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subvention de 8 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

INCENDIE : Rien à signaler.

ÉDIFICES ET ÉQUIPEMENTS :

2019-09-127 DEMANDE DE PRIX ARPENTEURS POUR LES TERRAINS DE LA FABRIQUE

Considérant que la Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus de Lemieux ont accordé la vente de 1 \$ à la Municipalité de Lemieux;

Considérant que pour la vente, la Fabrique doit fournir un certificat de localisation et qu'elle ne peut assumer les frais d'arpentage des terrains;

Sur proposition de Monsieur Josef Mathis, il est résolu à l'unanimité des membres présents de demander à trois soumissionnaires d'arpentage un certificat de localisation et d'accepter le plus bas soumissionnaire d'arpentage pour les terrains de la Fabrique.

ADOPTÉE

LOISIRS :

2019-09-128 CANDIDATURE DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE AUX JEUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la jeunesse québécoise et le développement du sport amateur dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention des Jeux du Québec – Été 2022;

CONSIDÉRANT que la tenue de ces Jeux dans la région du Centre-du-Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en termes de visibilité, d'achalandage et de tourisme;

CONSIDÉRANT les retombées économiques envisagées par la tenue de ces Jeux pour notre région;

DÉCLARE que la municipalité de Lemieux appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – Été 2022.

DÉCLARE que la municipalité de Lemieux informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces Jeux.

DÉCLARE que la municipalité de Lemieux encouragera sa population à assister aux Jeux et, au besoin, à devenir bénévole.

DÉCLARE que la municipalité de Lemieux est ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville de Drummondville dans le cadre des Jeux du Québec – Été 2022.

Sur proposition de Monsieur Raymond Dumont, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la candidature de la Ville de Drummondville aux Jeux du Québec – Été 2022.

ADOPTÉE

BIBLIOTHÈQUE : Rien à signaler.

URBANISME :

2019-09-129 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ

Considérant que c'est le seul endroit avec un bâtiment commercial disponible sur le territoire;

Considérant que la municipalité est en cours de modification de la réglementation rendant ce projet conforme;

Considérant que cet endroit n'a jamais été utilisé à des fins agricoles;

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'être en faveur de ce projet.

ADOPTÉE

COURS D'EAU :

Castors sur la Rivière Sauvage sur les terres de Josef Mathis.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. Léo-Paul Côté mentionne que dans le fossé à la Ferme Serac, des souches de bois auraient été oublié d'être ramassées.

CORRESPONDANCE :

- Grobec : Invitation activité de concertation sur les problématiques prioritaires de l'eau dans la zone Bécancour le 4 septembre de 13h30 à 17 heures à l'Association de chasse et pêche de Plessisville.

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2019 pour les dépenses autorisées durant cette session.

---

Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2019 09-130 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de Monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents de lever la session à 21h30.

ADOPTÉE

---

Jean-Louis Belisle, maire

---

Caroline Simoneau, directrice générale et secrétaire-trésorière.